

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CS1599

présenté par

M. Bentz, M. Ménagé, Mme Loir, M. Frappé, M. Dessigny, Mme Hamelet, M. Odoul,
Mme Dogor-Such, M. de Lépinau et Mme Pollet

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, après le mot :

« psychologiques »

insérer le mot :

« , familiaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'énumération ne tient pas compte de la spécificité du rôle de l'entourage familial de la personne en fin de vie : conjoint, enfants, frères et soeurs, parents, grands-parents, etc.